

St. Andrews et de Lockport. J'ai discuté la question avec le ministre des Travaux publics (M. Fournier) qui me dit qu'en cas de nécessité, on ouvrira ces vannes et que ses ingénieurs sont sur les lieux, pour voir à tout. De fait, lorsque je me suis rendu chez moi durant le congé de Pâques, j'en ai parlé à M. Anderson, l'ingénieur régional. Il est parfaitement au courant de la situation. Pour avoir pu l'apprécier dans le passé, je sais que nous pouvons nous en remettre à la compétence du personnel de Winnipeg, j'entends, le personnel fédéral.

L'honorable député de Provencher a soulevé une question importante, savoir, qu'une grande quantité de blé ne sera pas semée et que si les terres sèchent à temps, ce qui est douteux, les cultivateurs sèmeront beaucoup plus d'avoine et d'orge. Mais supposé que cela arrive, on aura beaucoup besoin d'une grande quantité d'avoine et d'orge. Le Gouvernement devrait examiner la question et voir aux approvisionnements en avoine et en orge de semence, afin que les cultivateurs puissent semer ces céréales là où ils comptaient semer du blé.

Inutile de revenir sur ce qui a déjà été dit. Les députés manitobains qui ont déjà pris la parole ont très bien exposé la situation. Je tiens tout simplement à leur accorder mon appui. La question des inondations intéresse ma circonscription au plus haut point. J'espère qu'on donnera suite à ces paroles que la page 2040 du Hansard attribue au premier ministre (M. St-Laurent):

Les députés peuvent être assurés que le Gouvernement entend placer toutes les parties du pays sur le même pied. S'il survenait quelque part un désastre comme celui qui a frappé la vallée du Fraser, les gens de la région auraient droit d'être traités de la même façon que l'a été la population de cette partie du pays.

J'aurais préféré obtenir d'un ministre de la couronne ou du premier ministre lui-même l'assurance qu'une aide financière sera accordée, car elle sera nécessaire. Les inondations vont être beaucoup plus graves qu'en 1948. Bien que les intentions du ministre de la Justice soient bonnes, eu égard aux observations qu'il a formulées, je n'en partage pas moins l'avis de l'honorable préopinant, le député de St-Boniface (M. Viau), qui a soutenu qu'il convient de prendre des mesures précises, étant donné que Winnipeg et la région avoisinante se trouvent dans une grave situation.

M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord): L'honorable préopinant est mon député. Je me suis plaint à lui mais il se montre inexact en disant que ma cave est inondée. Je serais enchanté que les dégâts ne soient pas pires

que ça. C'est la seconde fois en deux ans que les inondations nous forcent à quitter nos foyers.

J'ai écouté le ministre de la Justice (M. Garson) avec assez d'attention. Il a bien parlé, mais il lui a fallu plus d'une demi-heure pour dire ce que le premier ministre (M. St-Laurent) a résumé en une phrase ces jours derniers, savoir:

Nous essaierons de nous renseigner sur la situation et déciderons ensuite, s'il y a lieu, quelle ligne de conduite s'impose.

Certes il faut agir, mais il est évidemment trop tard pour s'adresser aux ingénieurs. Le ministre de la Justice l'a signalé, ce n'est pas un problème de génie qui se pose. Il s'agit plutôt de secourir les gens. Bien entendu, je ne demande pas d'aide pour moi-même mais pour ceux qui en ont beaucoup plus besoin que moi.

Le ministre de la Justice a passé près d'une demi-heure à nous parler de ce que faisait le premier ministre du Manitoba. Les membres de la Chambre ne s'y intéressent pas particulièrement. Quelles mesures le gouvernement du Canada prend-il pour parer à une crise nationale? Voilà ce que nous voulons savoir.

Le ministre de la Justice peut différer d'avis au sujet de l'existence d'une crise nationale; mais, jusqu'ici, tous les députés fédéraux du Manitoba sont assez unanimes à croire qu'il s'agit d'une crise d'importance nationale.

Bien entendu, ces inondations ne sont pas nouvelles. Elles se sont produites périodiquement, tous les dix-huit ans en moyenne, depuis les débuts de l'histoire écrite; mais, cette année, ce sont les plus considérables dont nous ayons entendu parler depuis 1826, causant des dommages et des dévastations incalculables. En 1916, la situation a été semblable; la division du génie du secrétariat de l'Agriculture des États-Unis fit une étude et présenta un rapport que je n'ai pu me procurer; je ne sais pas non plus ce qu'il en est advenu. Je crois qu'on n'a pas donné suite au rapport. Toutefois, en 1948, à la suite d'inondations assez sérieuses, on soumit la question à la Commission mixte internationale. On nous a dit qu'elle étudie depuis deux ans les renseignements qui lui ont été communiqués. Le ministre de la Justice nous a déclaré que le Gouvernement a reçu quatre rapports intérimaires et que la Commission mixte internationale étudie toujours les renseignements. Après en avoir parlé à ma femme, vendredi, elle m'a dit que je devrais, pas l'intermédiaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, inviter la Commission mixte internationale à poursuivre ses délibérations chez moi et qu'alors elle pourrait prendre une décision beaucoup plus rapidement qu'autrement. En somme, quand on a de